AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20261015-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2026
Publication le : 15-10-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 8 octobre 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Yann DEBERNARDY, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Monsieur Yann DEBERNARDY, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Karim RHIDOUANI, Monsieur Claude PAZZELLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Monsieur Yvan THIERY a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ROYER, Madame Sana SOUISSI a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Monsieur Stéphane ROYER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-155

Validation des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'avenue de la Contamine

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'avenue de la Contamine, la Commune a sollicité Territoire Energie Isère (TE38) afin d'étudier la faisabilité des travaux d'enfouissement des réseaux et il convient donc de valider les travaux suivants :

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-	le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	95 848 €
2-	le montant total de financement externe serait de :	63 594 €
3-	la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 826 €
4-	la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	30 428 €

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20261015-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2026
Publication le : 15-10-2026

Travaux sur réseau de télécommunication

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 34 336 €
2- le montant total de financement externe serait de : 0 €
3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 1 635 €
4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 32 701 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre de l'opération,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Prend acte** des avant-projets et des plans de financement prévisionnels de l'opération, comme suit :

 - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :
 Prix de revient prévisionnel : 95 848 €
 Financements externes : 63 594 €
 Participation prévisionnelle : 32 254 € (frais TE38 + contribution aux investissements)
 Participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1 826 €

 - Travaux sur réseau de télécommunication
 Prix de revient prévisionnel : 34 336 €
 Financements externes : 0 €
 Participation prévisionnelle : 34 336 € (frais TE38 + contribution aux investissements)
 Participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1 635 €

- **Prend acte** des appels à contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 et de l'obligation d'engager les montants des contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes des démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 12 octobre 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

